

RISQUE ET PROTECTION DES ANIMAUX. RÔLE DE L'ANSES

RISK AND ANIMAL WELFARE, THE ROLE OF THE ANSES

Par Charlotte DUNOYER⁽¹⁾
(Communication présentée le 20 mars 2014)

RÉSUMÉ

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance mise en place dans le domaine de la protection animale, l'Anses s'est vu confier l'activité d'évaluation des risques. Son nouveau Groupe de Travail Bien-être des animaux est chargé de fournir aux gestionnaires des risques les éléments scientifiques disponibles sur différentes questions de protection animale, en amont de leurs décisions. L'organisation de l'expertise collective à l'Anses est ici présentée, en soulignant le caractère collégial, multidisciplinaire, indépendant et transparent qui préside aux travaux d'expertise. Le Groupe de Travail Bien-être des animaux, constitué fin 2012, mène de front la construction de ses propres fondamentaux et la réponse aux différentes saisines, principalement reçues aujourd'hui des autorités. Des questions peuvent également provenir de parties prenantes représentées à son conseil d'administration ou d'auto-saisines de l'Agence elle-même. En matière de bien-être des animaux, l'Anses bénéficie également des fruits des activités de recherche menée au sein de certains de ses laboratoires.

Mots-Clés : protection animale, bien-être des animaux, Anses, évaluation des risques, expertise collective, saisine, parties prenantes, experts.

SUMMARY

As part of the new animal welfare governance, Anses was asked to organize the risk assessment expertise. Its new Working Group for Animal Welfare is responsible for providing available scientific elements on various animal welfare issues to risk managers, for decision making. The organization of collective expertise at Anses is presented here, emphasizing the qualities of independence and transparency of the collegial and multidisciplinary work of expertise. The Working Group for Animal Welfare, created at the end of 2012, gave himself a double mandate : build his own fundamental basis for expertise about animal welfare, and address the different questions, today mainly received from the authorities. Questions may also arise from stakeholders represented on its board or self-mandate from the Agency itself. In terms of animal welfare, Anses can also use the results of research conducted within some of its laboratories.

Key Words: animal welfare, Anses, risk assessment, collective expertise, mandate, stake holders, experts.

INTRODUCTION

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance mise en place dans le domaine de la protection animale, l'Anses s'est vu confier l'activité d'évaluation des risques. Son nouveau Groupe de Travail Bien-être des animaux est chargé de fournir aux gestionnaires des risques les éléments scientifiques disponibles sur différentes questions de protection animale, en amont de leurs décisions.

L'organisation de l'expertise collective à l'Anses est ici présentée, en soulignant le caractère collégial, multidisciplinaire, indépendant et transparent qui préside à ces travaux.

LES FONDAMENTAUX DE L'EXPERTISE À L'ANSES

L'Anses a été créée le 1^{er} juillet 2010 par la fusion de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) et de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset). Elle assure des missions de veille, d'expertise, de recherche et de référence sur un large champ couvrant la santé humaine, la santé et le bien être animal et la santé végétale. Elle offre une lecture transversale des questions sanitaires et évalue de cette manière les risques et les bénéfices sanitaires en y intégrant l'apport des sciences humaines et sociales, elle

(1) Anses, Direction de l'Évaluation des Risques - Unité d'évaluation des risques liés à la santé, à l'alimentation et au bien-être des animaux - 27-31 avenue du Général Leclerc - 94704 MAISONS ALFORT Cedex.
Courriel : charlotte.dunoyer@anses.fr

transmet ses avis et recommandations aux pouvoirs publics et rend systématiquement publics ses travaux.

Pour ce faire, l'Agence mobilise environ 800 experts extérieurs *via* ses collectifs d'experts.

Le conseil d'administration de l'Anses, présidé par Didier Houssin, comporte cinq collèges :

- pouvoirs publics,
- partenaires sociaux,
- organisations professionnelles,
- ONG et mouvement associatif,
- élus

auxquels s'ajoutent des personnalités qualifiées et les représentants du personnel de l'Agence.

Le conseil d'administration est épaulé de comités d'orientation thématiques ouverts à des personnalités extérieures très impliquées et/ou emblématiques de tendances de la société civile. Ces comités contribuent à la définition des orientations et priorités du programme de travail de l'Anses. Ils sont au nombre de cinq :

- santé-environnement,
- santé-travail,
- alimentation,
- santé, alimentation et bien-être des animaux
- santé végétale.

L'Anses informe la population par la publication systématique de ses travaux, grâce à son site internet ainsi que par l'organisation ou la participation à une vingtaine d'évènements scientifiques par an.

En matière de débat public, la mission de l'Agence consiste à y contribuer et à le nourrir par l'apport de connaissances scientifiques de référence et non à l'animer.

Plusieurs catégories d'acteurs peuvent saisir l'Anses :

- État,
- parties prenantes représentées à son conseil d'administration,
- syndicats
- autosaisine.

L'Agence est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation.

Comme l'Afssa et l'Afssset, l'Anses s'est construite sur un principe fondamental de séparation entre l'évaluation des risques et leur gestion, assurée par l'État.

Les 800 experts que mobilise l'Anses sont sélectionnés à l'issue d'un appel à candidature public. Ils sont notamment choisis sur des critères de compétence scientifique et sur la base de l'examen des risques de conflits d'intérêt.

L'Agence s'est dotée, fin 2010, d'un code de déontologie (Anses, 2012) auxquels l'ensemble des personnes impliquées dans le processus d'expertise doivent se conformer.

Le recours à l'expertise collective pour réaliser les évaluations de risque sanitaire est inscrit dans les textes fondateurs de l'Anses (Anses, 2012). L'expertise collective est ainsi réalisée selon une procédure permettant de sélectionner et de réunir des experts de différentes disciplines autour d'une même question, de prendre en compte l'ensemble des données scientifiques disponibles, d'entendre de façon collective et contradictoire toutes les opinions et thèses que les experts expriment, et de fournir des avis et/ou recommandations rendues systématiquement publiques. Ce procédé met ainsi en valeur la notion d'expertise pluridisciplinaire.

CRÉATION DU GROUPE DE TRAVAIL BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX A L'ANSES

Sur la base de ces principes fondamentaux, l'Anses a créé en 2012 un Groupe de Travail spécifique au bien-être des animaux. Celui-ci avait pour premier objectif de traiter des saisines annoncées par le ministère en charge de l'agriculture, correspondant à des demandes spécifiques dans le contexte français ou à des transpositions au plan national de directives européennes.

Celles-ci pouvaient contenir des questions techniques ponctuelles relatives aux modes d'élevage de différentes espèces animales (portant par exemple sur les caractéristiques techniques des locaux d'élevage), ou bien concerner des thématiques plus larges et complexes (indicateurs du bien-être ; guides de bonnes pratiques préparés en déclinaison de la réglementation européenne).

Comme pour l'évaluation de risque sanitaire, l'Agence a considéré que le traitement de telles saisines relevait d'une évaluation de risque, dont l'objet n'était plus l'état sanitaire de l'homme ou de l'animal, mais la protection des animaux. Le traitement des saisines devait donc s'appuyer sur l'expertise collective, faisant appel à des compétences et des approches multidisciplinaires, pouvant nécessiter pour les questions les plus complexes, des apports des sciences humaines et sociales.

Ce Groupe de Travail (GT) se trouve rattaché au Comité d'Experts Spécialisés (CES) Santé Animale, chargé de valider les travaux.

L'appel à candidatures précisait les types de travaux prévus au sein du Groupe de Travail :

- identifier, collecter et analyser les données scientifiques disponibles, issues de la littérature ou d'études non publiées, pouvant être utiles pour le traitement des questions posées à l'Anses ;
- contribuer au suivi et à la prise en compte dans les avis du groupe des aspects réglementaires spécifiques au bien-être animal ;

- identifier les informations manquantes ;
- auditionner en tant que de besoin, les parties prenantes concernées par le bien-être animal ;
- contribuer à la rédaction de tout ou partie des rapports d'expertise ;
- effectuer des relectures critiques des rapports d'expertise ;
- rapporter les travaux du Groupe de Travail auprès du CES « Santé animale » ;
- participer, le cas échéant, aux réunions de restitution des travaux du GT auprès du ministère de tutelle et des parties prenantes.

Les compétences recherchées couvraient la physiologie animale (notamment physiologie du comportement, physiologie du stress) ; les neurosciences, la zootechnie et les connaissances sur les systèmes d'élevage (par filière ou espèce animale) ; la médecine vétérinaire clinique (notamment anesthésiologie) ; l'éthologie animale ; la génétique animale (notamment adaptation au stress) et la sociologie.

À l'issue de cet appel à candidatures, le comité de sélection a retenu 21 experts dont les origines, les compétences et les connaissances des différentes filières animales permettent de répondre à un large éventail de saisines relatives au bien-être des animaux, tout en respectant le principe fondamental de la pluridisciplinarité (cf figures 1, 2 et 3).

La composition du Groupe de Travail Bien-être des animaux est publique, consultable sur le site de l'Anses. Son mandat est de trois ans : 2012-2015. Le Président du GT, Pierre LE NEINDRE, a été nommé par le Directeur Général de l'Agence pour la durée de ce mandat.

LE PROGRAMME DE TRAVAIL DU GT BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

L'ouverture de cette thématique nouvelle au sein de l'Anses amène le Groupe à conduire à la fois un travail fondateur et de traitement des saisines.

Un travail fondateur

Tout collectif d'experts de l'Anses est appelé à définir ses méthodologies d'expertise. C'est ainsi que le GT Bien-être des animaux consacre une partie de ses travaux à l'étude et la mise en perspective des différentes méthodologies d'évaluation de risque existantes (par exemple : Efsa, 2012 ; Veissier *et al.*, 2011), afin de dégager les

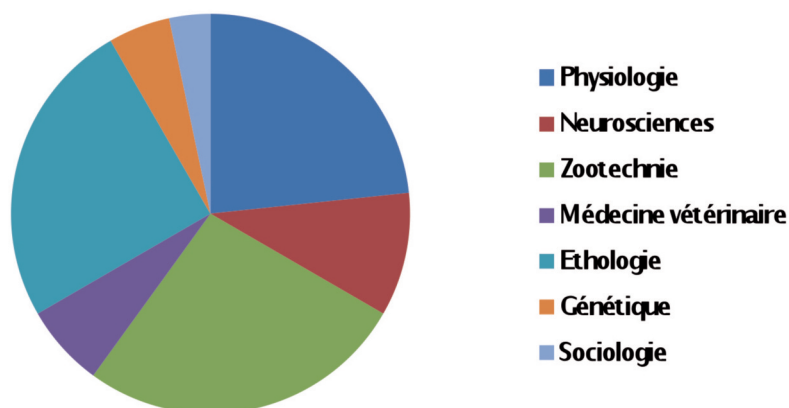


Figure 1 : compétences des membres du GT Bien-être des animaux.

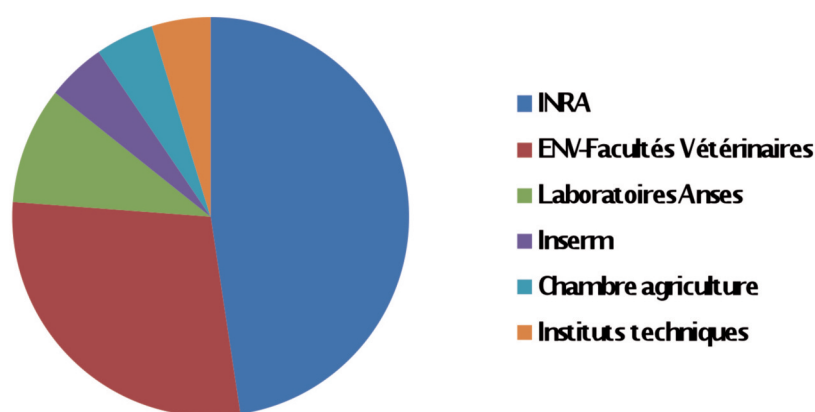


Figure 2 : Organismes d'appartenance des membres du GT Bien-être des animaux

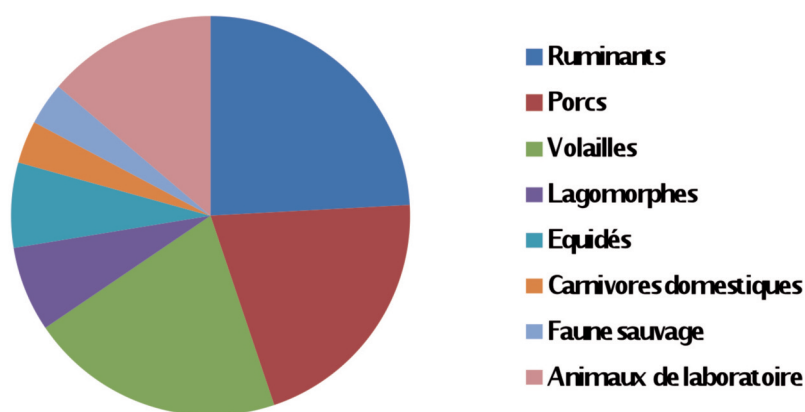


Figure 3 : Compétences filières des membres du GT Bien-être des animaux.

principes d'une méthode adaptée à l'évaluation du risque vis-à-vis du bien-être des animaux.

Par ailleurs, la typologie des différentes saisines reçues conduit régulièrement le Groupe de Travail à adopter collectivement les définitions d'un certain nombre de concepts fondateurs dans le domaine du bien-être des animaux. Des séances de réflexion ont ainsi eu lieu, par exemple, sur les définitions du bien-être des animaux, sur : « douleur et souffrance chez les animaux : regards croisés entre physiologie et éthologie » ; « signes de conscience et d'inconscience » ...

L'ensemble de ces réflexions contribue à construire le fondement scientifique du GT Bien-être des animaux, à partir duquel il mène ses différents travaux d'expertise.

Le traitement des saisines

En outre, le Groupe de Travail remplit sa mission d'expertise collective pour toutes les saisines reçues par l'Anses, relatives au bien-être des animaux. Jusqu'à présent, ces saisines proviennent à 100% du ministère en charge de l'agriculture. Elles sont principalement de deux natures :

- Évaluation des Guides de Bonnes Pratiques d'abattage : l'Anses est chargée d'expertiser ces projets de Guide, élaborés par les professionnels en application du Règlement 1099/2009 sur l'abattage des animaux. La mission du GT est d'analyser scientifiquement les choix proposés par les professionnels. Le Guide « Bovin » a fait l'objet de deux Avis publiés (Anses, 2013). Les Guides « Ovin » et « Porc » sont en cours d'évaluation.
- Questions relatives à certaines dispositions concernant le bien-être des animaux en élevage : l'Anses est saisie pour donner

un avis scientifique sur certains choix techniques, effectués en réponse à la réglementation européenne sur la protection des animaux en élevage. Un Avis a été publié sur les nids des poules pondeuses en cage (Anses, 2014). Des saisines sont annoncées sur l'élevage du porc. Il convient de noter que sur ces questions en lien avec l'élevage, l'Anses bénéficie non seulement de l'expertise du GT Bien-être des animaux mais également d'une activité de recherche menée au sein de certains de ses laboratoires (notamment le laboratoire de Ploufragan-Plouzané).

CONCLUSIONS

Dans la droite ligne de la séparation de l'évaluation et de la gestion du risque, l'Anses a mis en place les moyens permettant aux gestionnaires du risque d'interroger les experts sur différentes problématiques de protection animale, afin d'éclairer leurs décisions.

Le Groupe de Travail Bien-être des animaux ainsi constitué, mène désormais de front la construction de ses propres fondamentaux de collectif d'experts et la réponse aux différentes saisines reçues.

Ces saisines peuvent provenir des autorités, mais également de parties prenantes représentées à son conseil d'administration. Par ailleurs, l'Anses a la possibilité de s'autosaisir sur tout sujet qu'elle juge important dans les différents domaines relevant de sa compétence.

En matière de bien-être des animaux, l'Anses bénéficie également des fruits des activités de recherche menée au sein de certains de ses laboratoires.

BIBLIOGRAPHIE

- Anses, 2014. Avis de l'Anses relatif à la protection des poules pondeuses. <http://www.anses.fr/sites/default/files/documents/SANT2013sa0130.pdf>
- Anses, 2013. Avis et rapport de l'Anses relatifs à l'évaluation du guide de bonnes pratiques d'abattage des bovins en matière de protection animale. <http://www.anses.fr/sites/default/files/documents/SANT2012sa0231Ra.pdf>
- Anses, 2012. Principes fondamentaux et points clés de l'expertise collective à l'Anses. <http://www.anses.fr/Documents/ANSES-Ft-PrincipesExpertise.pdf>
- Anses, 2012. Code de déontologie de l'expertise de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail. <http://www.anses.fr/Documents/ANSES-Ft-CodeDeontologie.pdf>
- Efsa, 2012. Guidance on Risk Assessment for Animal Welfare. *EFSA Journal* 2012;10(1): 2513
- Veissier *et al.*, 2011. Highlighting ethical decisions underlying the scoring of animal welfare in the Welfare Quality® scheme. *Animal Welfare* 2011, 20.